

ADR – Formation conducteurs – transport de matières dangereuses – formation de base initiale (IB)**Financement**Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**APTH
Nadia LASSERRE
01.41.37.80.87
commercial@aph.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**Dossier
Entretien**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Conducteurs souhaitant transporter des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

Prérequis pédagogiques :

Aucun prérequis n'est exigé par la réglementation. Une bonne maîtrise du français est toutefois conseillée.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses ci-dessus. Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur de base. Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'ADR et de l'arrêté TMD. (L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le ministère des transports (Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 – NOR : TREP2414139A).

Contenu et modalités d'organisation

a) Connaître les prescriptions générales applicables au transport des marchandises dangereuses; b) Connaître les principaux types de risques; c) Avoir connaissance des dispositions relatives à la protection de l'environnement par le contrôle du transfert de déchets; d) Connaître les mesures de prévention et de sécurité appropriées aux différents types de risque; e) Savoir se comporter après un accident (premiers secours, sécurité de la circulation, connaissances de base relatives à l'utilisation d'équipements de protection, consignes écrites, etc.); f) Connaître les marquage, étiquetage, placardage et signalisation orange; g) Savoir ce qu'un conducteur de véhicule doit faire et ne doit pas faire lors du transport de marchandises dangereuses; h) Connaître le fonctionnement de l'équipement technique des véhicules; i) Connaître les interdictions de chargement en commun sur un même véhicule ou dans un conteneur; j) Savoir qu'elles sont les précautions à prendre lors du chargement et du déchargement des marchandises dangereuses; k) Avoir une information générale concernant la responsabilité civile; l) Avoir des connaissances sur les opérations de transport multimodal; m) Connaître les dispositions applicables relatives à la manutention et l'arrimage des colis; n) Connaître les restrictions à la circulation dans les tunnels et les instructions sur le comportement dans les tunnels (prévention des incidents, sécurité, mesures à prendre en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgences, etc.); o) Avoir une sensibilisation à la sûreté.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné****Validation(s) Visée(s)****Certificat de formation de conducteur ADR (habilitation) - Sans niveau spécifique****MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF**Et après ?****Suite de parcours****SPECIALISATIONS****Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00423269	du 01/01/2025 au 31/12/2025	La Rochelle (17)	APTH		MON COMPTE FORMATION	FPC
00578759	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Bordeaux (33)	APTH		MON COMPTE FORMATION	FPC
00578760	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Pau (64)	APTH		MON COMPTE FORMATION	FPC
00578761	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Rilhac-Rancon (87)	APTH		MON COMPTE FORMATION	FPC

00578762

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Poitiers (86)

APTH

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00578763

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Le Passage
(47)

APTH

MON
COMPTE
FORMATION

FPC